



Opérateur du site Natura 2000 « Rivière Elorn »  
Syndicat de Bassin de l'Elorn  
Guern ar Piquet - 29 460 Daoulas

Site Natura 2000 « Rivière Elorn » n° FR5300024

Compte-rendu du Comité de pilotage du 9 février 2012  
(Espace Yves Quéguiner à Landivisiau)

Présents : voir liste jointe

-----

Laurent MAZURIÉ, Président du COPIL introduit la réunion. Ce COPIL est le premier depuis mars 2011, date à laquelle le document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral et depuis le 27 mai 2011, date qui a désigné le Syndicat de Bassin de l'Elorn pour une durée de trois ans renouvelable, afin de poursuivre la démarche engagée. Cette deuxième étape a pour objectif de mettre en œuvre les actions définies dans le Document d'objectifs.

Eric THOUVENOT, chargé de mission à la DREAL, et référent pour le site Natura 2000 « Rivière Elorn » poursuit la présentation en situant au niveau européen et français l'avancement de la démarche Natura 2000. Il rappelle l'état d'avancement du site Natura 2000 Rivière Elorn. Il expose également le cadre réglementaire lié à Natura 2000

Annaïg POSTEC, chargée de mission Natura 2000 pour le site Natura 2000 « Rivière Elorn », évoque ensuite, les espèces et habitats pour lesquels le site Natura 2000 Rivière Elorn a été désigné au titre des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

A travers la présentation de 7 cas concrets, elle illustre les cas pour lesquels la localisation dans le site Natura 2000 n'implique aucune proposition de mesures de gestion et les cas pour lesquels il peut être proposé des Contrats Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales afin de mettre en œuvre le Document d'objectif.

7 cas ont été présentés (non exhaustifs) :

- CAS n°1 :** Zone d'habitation et d'aménagement urbain dans la zone Natura 2000 → **Pas de suite** car **pas d'espèces ou d'habitats à protéger**
- CAS n°2 :** Parcelle en culture dans la zone Natura 2000 → **Pas de suite** car **pas d'espèces ou d'habitats à protéger**
- CAS n°3 :** Espèces invasives dans la zone Natura 2000 → **Possibilité d'un Contrat Natura 2000** car **les invasives peuvent avoir un impact sur les espèces ou habitats à protéger**
- CAS n°4 :** Habitats ou espèces d'intérêt communautaire dans une propriété privée (hors PAC) dans la zone Natura 2000 → **Possibilité d'un Contrat Natura 2000** car **ce ne sont pas des terres à vocation agricole et qu'il y a des habitats ou espèces à protéger**
- CAS n°5 :** Habitats ou espèces d'intérêt communautaire sur une parcelle déclarée à la PAC dans la zone Natura 2000 → **Possibilité d'une MAE Natura 2000** car **ce sont des terres à vocation agricole et qu'il y a des habitats ou espèces à protéger**
- CAS n°6 :** Habitats ou espèces d'intérêt communautaire sur une parcelle déclarée à la PAC Hors zone Natura 2000 → **Possibilité d'une MAE prairies** car **ce sont des terres à vocation agricole, qu'il y a des habitats ou espèces à protéger et que le Syndicat de Bassin de l'Elorn est porteur de projet MAE pour l'ensemble du territoire du SAGE Elorn**
- CAS n°7 :** Habitats ou espèces d'intérêt communautaire dans une propriété privée Hors zone Natura 2000 → **Pas de suite même s'il y a des habitats ou espèces à protéger, parce qu'en dehors de la zone Natura 2000**

Quelques explications sont ensuite apportées sur les Contrats Natura 2000 et sur les MAE. Les Mesures Agro-Environnementales feront très bientôt l'objet de réunions spécifiques à destination des agriculteurs pour leur présenter la démarche dans laquelle, s'ils le souhaitent, ils pourront s'engager.

Annaïg POSTEC poursuit sa présentation, par un descriptif du premier contrat Natura 2000 engagé entre le Syndicat de bassin de l'Elorn et l'Etat. Ce contrat porte sur la réouverture de prairies de fonds de vallée, sur le rajeunissement de parcelles de landes et de zones tourbeuses, et sur des opérations d'éradication d'espèces invasives. Le total est estimé à 40 530 € financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

Enfin cette présentation s'est terminée :

-par le descriptif des 4 projets de Contrats natura 2000 qui seront déposés au printemps 2012. Ils porteraient sur :

- La réhabilitation d'un ancien poste EDF pour les chauves-souris,
- L'entretien de landes et tourbières, projet porté par un Syndicat intercommunal,
- L'entretien de landes et tourbières, projet porté par un particulier,
- L'entretien de prairies humides par du pâturage de moutons, projet porté par un particulier,

-par la présentation des actions qui se poursuivront en 2012 :

- Proposition de MAE Natura 2000 aux agriculteurs,
- Travail sur la communication, la découverte du milieu (animations, sentiers de randonnées, informations sur site...),
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets pour l'Evaluation d'incidences au titre de Natura 2000,

-par une invitation à aller sur le site internet Natura 2000 « Rivière Elorn » pour entre autre, visualiser un film très pédagogique sur la mise en œuvre de Natura 2000, réalisé par la DREAL Basse-Normandie : <http://riviere-elorn.n2000.fr>

Eric THOUVENOT de la DREAL et Françoise BONTEMPS, responsable de l'Unité Nature et Forêt, du service Eau et Biodiversité à la DDTM du Finistère, ont ensuite présenté, dans le cadre d'une autre réunion, les évolutions réglementaires de l'évaluation des incidences et leurs mises en œuvre concrètes sur le territoire.

Après avoir remercié, l'ensemble des personnes présentes, Laurent MAZURIÉ, Président du COPIL a clos la réunion.

Laurent MAZURIÉ

Président du Comité de Pilotage Natura 2000  
« Rivière Elorn »